

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 25 septembre 2026 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry

NOR : SFHA2630366A

La ministre déléguée auprès de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, chargée de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2023 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry :

- le préfet de Savoie ou son représentant, président ;
- le directeur académique des services de l'éducation nationale de Savoie ou son représentant ;
- le maire de Cognin ou son représentant ;
- Mme Corinne WOLFF, vice-présidente aux personnes âgées et handicapées et à la solidarité générationnelle au Conseil départemental de Savoie ;
- M. Timothy PALMARINI, président de l'Association l'Éléphantoise ;
- Mme Maura FILIDORO, médecin ORL de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry ;
- M. Lionel ROLLAND, directeur de l'Association de gestion pour l'insertion et le reclassement des handicapés (AGIR'H).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 25 septembre 2026.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées,
Arnaud FLANQUART